

Face à la XÉNOPHOBIE et à la politique du PILORI : liberté, égalité, fraternité... ...DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS !

Le collectif Votation citoyenne impulse la campagne : « les communes pour l'égalité » pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales

Après trente ans d'hésitations et de tergiversations, il faut reconnaître la citoyenneté de résidence et enfin accorder le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales.



Encore récemment, le 31 mars 2010, l'Assemblée nationale a rejeté, par 313 députés de l'UMP, une proposition de loi constitutionnelle sur le « droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales des étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France ». L'Assemblée nationale n'a pas tenu compte de l'évolution de l'opinion des citoyens sur cette question quand les sondages depuis de nombreuses années, indiquent qu'ils sont favorables au droit de vote des résidents étrangers.

La majorité des pays de l'Union européenne (17 pays) a instauré totalement ou partiellement ce droit. En France, pourquoi maintenir les résidents étrangers non européens à l'écart de ce droit ? Etrangers comme nationaux sont impliqués dans la vie de la cité : ils participent à la vie économique, sociale, culturelle et associative et contribuent déjà à la vie citoyenne en étant responsables d'associations, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes... Reconnaître ce droit c'est un élargissement de la démocratie, un pas vers un suffrage réellement universel, vers une citoyenneté attachée à la résidence, et pas seulement à la nationalité. C'est renforcer auprès de tous la conscience citoyenne et les valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté.

En cette rentrée, le collectif Votation citoyenne appelle les militantes et militants, les collectifs locaux, et les élus de gauche à agir au plus vite en faveur du droit de vote des étrangers :

> mobiliser les organisations locales et nationales, engagées en faveur du droit de vote des étrangers, à soutenir cette campagne, auprès des élus et des citoyen(ne)s.

> inviter les maires et les conseils municipaux qui le souhaitent à organiser, autour de la journée internationale des droits de l'Homme, à partir du 5 décembre 2010, des référendums d'initiative locale sur la question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non européens aux élections locales à partir du dimanche 5 décembre.

Le collectif Votation citoyenne entend réaffirmer : Nous sommes tou(te)s des citoyen(ne)s !

Plus d'informations sur le site de la LDH : www.ldh-france.org

... et très prochainement : www.ouiaudroitdevotedesetrangers.org

CONTACT du collectif Votation citoyenne :
Anne Garacoïts - anne.garacoits@ldh-france.org
tél. : 01 56 55 51 08 / fax : 01 42 55 51 21
c/o Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet, 75018 Paris

VOTATION
citoyenne